

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

SÉANCE DU 6 mai 2020

<p><u>DATE DE CONVOCATION</u> 29 avril 2020</p>	<p>L'an deux mil vingt, le 6 mai, à 14h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte GODFROY, Maire.</p>
<p><u>DATE D’AFFICHAGE</u> 29 avril 2020</p>	<p>Etaient présents : Mrs LE DRUILLENNEC, LISOTTI, GOUZOUGUEN, LE MOIGNE, LE JEAN, L'HEVEDER Mmes LE MASSON, LE ROY</p>
<p><u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u></p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRESENTS : 9</p> <p>PROCURATIONS : 4</p> <p>VOTANTS : 13</p>	<p>Etaient absents : Mmes ADAM, LE GRAND, MOISAN, DANIEL, POIX, LE GALLIC-BODROS Mrs BOUETTE, LE FAUCHEUR, BOUDEHENT, LE HOUEROU</p> <p>Procurations : Mme MOISAN à Mr LE DRUILLENNEC, Mme LE GRAND à Mr LE DRUILLENNEC, Mr LE FAUCHEUR à Mme GODFROY, Mr BOUDEHENT à Mr L'HEVEDER</p> <p>Secrétaire : Mr L'HEVEDER</p>

Dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, le conseil municipal est réuni dans les conditions encadrées par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et par l'ordonnance n°20250-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales.

20-05-20 FINANCES – LOYER DU COMMERCE DE SAINT-ELOI

Par la délibération n°26-03-18, en date du 27 mars 2018, le Conseil Municipal se prononçait favorablement sur la baisse du loyer de l'immeuble à usage mixte d'habitation et commercial situé 1 place du Centre à Saint-Eloi, fixé à 450 euros par mois pendant deux ans.

Le bail commercial au profit de Mme LEFEBURE a été signé le 1^{er} mai 2018.

Le montant initial du loyer était de 592 euros.

Au vu du contexte économique, Madame le Maire suggère de ne pas procéder à l'augmentation prévue au 1^{er} mai 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** sur le maintien du loyer de l'immeuble à usage mixte d'habitation et commercial situé 1 Place du Centre St Eloi fixé à 450 euros par mois pendant un an de plus, soit jusqu'au 1^{er} mai 2021.

21-05-20 FINANCES – DEMANDES D'EXONERATION DES LOYERS AUTO-ECOLE ET INTERVENANTS EXTERIEURS MAISON DE SANTE – COVID-19

Suite à l'état d'urgence sanitaire décrété pour faire face à l'épidémie de covid-19, un grand nombre d'entreprises a dû fermer ses portes. Certaines sont locataires de bâtiments communaux.

Sur notre commune, c'est le cas pour l'Auto-Ecole du Vally et des intervenants extérieurs à la Maison Pluridisciplinaire de Santé.

Une demande d'exonération des loyers pendant la durée du confinement, a été reçue le 3 avril pour l'auto-école et le 22 avril pour Mme Lancien (psychologue) et Mme Asseman (diététicienne).

Madame le Maire propose d'accéder à leurs demandes.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'exonération des loyers de l'Auto-Ecole du Vally, de Mme Lancien et de Mme Asseman pendant toute la durée du confinement, à compter du 17 mars jusqu'à la reprise de l'activité de chacun,
- **DIT** que les titres déjà produits au compte 752 seront annulés.

22-05-20 FINANCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION PICA – COVID-19

Dans un mail en date du 27 avril 2020, l'association PICA (Pompier International des Côtes-d'Armor) appelle au don pour les soutenir dans la lutte contre le covid-19 :

« L'association PICA a pour habitude d'intervenir aux 4 coins du monde pour aider les populations les plus démunies, touchées par des catastrophes naturelles, en leur apportant des soins, de l'eau potable, des repas ou même un toit.

Cette fois la catastrophe est à nos portes, touchant peut-être vos familles, amis et proches mais exposant aussi nos soignants à une menace invisible.

Suite à l'appel à la solidarité du Dr Nadia GEORGES (présidente de l'association PICA & directrice des urgences en charge de l'unité Covid de l'hôpital de Guingamp), à compter du 21 mars 2020 nous avons pris la décision de ne pas rester observateur de cette crise.

15.000€ c'est la somme que notre bureau a décidé de débloquer de son fond d'urgence.

Très rapidement nous avons été en capacité de fournir, grâce à l'importation de l'étranger, nos stocks, vos dons, mais aussi de la fabrication :

- Hôpital de Guingamp : 12000 masques chirurgicaux, 21000 paires de gants, 900 masques chirurgicaux, 40 visières de protection faciale, 4 litres de gel hydro alcoolique, des multi-paramètres, des tensiomètres et stéthoscopes, des thermomètres
- Hôpital de Lannion : 1750 masques chirurgicaux
- Ehpad de Lannion Kergommar & Min Ran : 1500 masques chirurgicaux
- Centre héliomarin de Trestel: 750 masques chirurgicaux
- Ehpad de Penvenan: 60 masques FFP2, 750 masques chirurgicaux, 40 visières de protection, 20 combinaisons de protection, 1 tablette numérique
- Professionnels de santé Penvenan: 500 masques chirurgicaux, 20 visières de protection faciale, 15 combinaisons de protection
- Ehpad de Tréguier : 1000 masques chirurgicaux, 40 visières de protection faciale
- Ehpad Kreiz ker Bégard : 750 masques chirurgicaux, 40 visières de protection faciale, 1 tablette numérique
- Ehpad St-Agathon : 500 masques chirurgicaux, 40 masques de protection faciale, 1 tablette numérique
- Professionnels de santé Ploumagoar : 500 masques chirurgicaux, 15 visières de protection faciale
- Bénévoles des restos du cœur de Guingamp : 30 masques en tissus, 30 visières de protection
- SDIS 22 : 50 visières de protection pour équiper les ambulances de pompier du département
- Ehpad Ti Nevez, La petite Montagne, Les hortensias : 4 tablettes numériques

Les tablettes numériques mises à disposition des Ehpad auront pour rôle de maintenir un contact entre les résidents et leur famille malgré le confinement des établissements

- Une centaine de visières de protection faciale supplémentaire sont en cours de fabrication

Ces nouveaux équipements sont offerts à des cabinets médicaux et infirmiers, CCAS, EHPAD, là où le besoin est important

Vous aussi, soyez acteur de la lutte contre le Covid-19, grâce à votre soutien, vos dons et la confiance que vous nous apportez, nous pourrions répondre à notre niveau et participer à la solidarité costarmoricaine.

L'EQUIPE PICA »

Madame le Maire suggère un versement exceptionnel de 500 euros afin de les soutenir dans leur démarche.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- **VALIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association PICA,
- **DIT** que cette dépense sera imputée au compte 6574 de l'exercice 2020 du budget principal.

23-05-20 PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENTS DE GRADE 2020

Mme le Maire informe l'assemblée que Mme LE MOGNE Rozenn et Mme PODER Séverine, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, remplissent les conditions d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe avec effet au 1^{er} septembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sous réserve de l'avis favorable de la CAP du Centre de Gestion, à l'unanimité :

- **DECIDE DE LA CREATION** de 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :
Dont 1 à temps non complet destiné à Mme LE MOGNE Rozenn,
Et 1 à temps complet destiné à Mme PODER Séverine,
à compter du **1^{er} septembre 2020**,
- **SUPPRIME** 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
- **SUPPRIME** 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- **MODIFIE** de ce fait le tableau des effectifs établi le 18 décembre 2019 de la manière suivante :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 SEPTEMBRE 2020

Emplois/ missions	GRADE	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDO	DATE D'EFFET
Filière administrative (service administratif)						
SG	ATTACHE PRINCIPAL	A	1		Temps complet	
Secrétariat	REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	B	2		Temps complet	
Secrétariat	ADJOINT ADM PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	C	2		Temps complet	
Filière Technique (services techniques)						
Responsable des Services Techniques	TECHNICIEN TERRITORIAL	B	1		Temps complet	
-Resp adj ST -Resp Espaces verts -chargé de missions voirie	AGENT MAITRISE PRINCIPAL	C	3		Temps complet	
-chargé de missions voirie -chargés de missions voirie -Agent d'entretien -Chargé entretien des bâtiments	AGENT MAITRISE	C	4		Temps complet	

-Entretien de voirie -1 Jardinier	ADJOINT TECH PRINC 1ère classe	C	2		Temps complet	
1 jardinier	AGENT MAITRISE	C	1		Temps complet	
Chargé entretien des bâtiments	ADJOINT TECH PRINC 2ème classe	C	1		Temps complet	
Agent d'entretien	ADJOINT TECHNIQUE	C	1		TNC 16 H	
Filière Technique (école)						
ATSEM	ATSEM PRINCIPAL 1ère classe	C	1		Temps complet	
Responsable restaurant scolaire	TECHNICIEN	B	1		Temps complet	
ATSEM	AGENT MAITRISE	C	1		Temps complet	
ATSEM	ADJOINT TECH PRINC 1ère classe	C	1 + 1	2	Temps complet	01/09/2020
Aide-cuisine	AGENT MAITRISE	C	1		Temps complet	
ATSEM	ADJOINT TECH PRINC 2ème classe	C	1 - 1	0	Temps complet	01/09/2020
Agent d'entretien	ADJOINT TECH PRINC 2ème classe	C	1 - 1	0	TNC 19 H	01/09/2020
Agent d'entretien	ADJOINT TECH PRINC 1ère classe	C	+ 1	1	TNC 19 H	01/09/2020
Agent d'entretien	ADJOINT TECH	C	2		Temps complet	
Agent d'entretien	ADJOINT TECHNIQUE	C	1		TNC 28 H	

Nombre total de postes : 28

24-05-20 PERSONNEL COMMUNAL – EMPLOIS SAISONNIERS 2020

Le Maire rappelle les conditions et règles préalablement établies pour le recrutement d'agents saisonniers en remplacement des agents titulaires en congé, définies par délibération du 30 Juin 1995 :

- être Louargatais(e) ou enfants d'agents communaux de la commune de LOUARGAT
- avoir 18 ans révolus au 1er juillet ou au 1^{er} août de l'année ;
- avoir le statut d'étudiant ;
- posséder des notions répondant aux activités appelées à être exercées ;
- ne pas avoir précédemment exercé de fonctions pour la commune de LOUARGAT au titre d'un emploi saisonnier ;
- priorité donnée aux enfants d'agents communaux, pouvant de plus être employés à ce titre sur deux années ;
- lorsque l'un des enfants d'une famille bénéficie d'un remplacement pour l'été, la candidature de ses frères(s) et sœur(s) ne peut être prise en considération.

Définition des besoins :

Services techniques : 2 agents en juillet (du 01/07/2020 au 31/07/2020) – (2 suppléants)
1 agent en août (du 01/08/2020 au 31/08/2020) – (1 suppléant).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des candidatures reçues, en application des critères préalablement définis, à l'unanimité :

- **RETIENT** les personnes suivantes :

SERVICES	PERIODES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Services techniques	Du 01/07/2020 au 31/07/2020	PERSONNIC Léna	MAURICE Cyrille
«	Du 01/07/2020 au 31/07/2020	LE GUEN Ninog	LARMET Maxence
«	Du 01/08/2020 au 31/08/2020	LÉON Mewen	CAVALON Constance

Questions diverses :

Point sur la situation depuis le début du confinement :

- Réorganisation des services
- Suivi des personnes isolées + portage des repas + banque alimentaire
- Soutien aux commerçants/marché
- Accueil des enfants du personnel soignant à l'école
- Commande de 1500 masques alternatifs par GPA pour les administrés + 500 masques chirurgicaux
- Fournitures de masques alternatifs par Stéphanie L'Hévéder pour le personnel communal et les enseignants
- Commande de 65 masques enfants auprès d'Aurécup pour le transport scolaire
- Achat d'un hygiaphone pour l'accueil de la mairie
- Reprise des travaux à la maison de santé le 4 mai, devis aménagement intérieur signé (13 000€ TTC)
- Devis définitifs pour la toiture de la mairie en cours
- Relance de Quénéa pour les panneaux photovoltaïques sur le toit de l'espace forme, mise à jour de l'étude en cours
- Reprise de l'école le 11 mai : le 11 mai pour les enseignants et le personnel communal et le 12 mai pour certaines classes, un courrier définissant l'organisation définitive sera rédigé le 7 mai.
- Aubades et viennoiseries à l'Ehpad
- Démarrage des travaux du Pôle Enfance-Jeunesse le 5 mai.
- Fêtes communales : annulation envisagée, à confirmer